

## ANNEXE 3 : Les épiceries sociales en France

**Peu d'articles ou documents ont été publiés sur les épiceries sociales. Ce dossier a pour objectif de faire le point sur le sujet en réactualisant le dossier publié en octobre 1999 dans Alimentation et précarité N°7, sous le titre "Épiceries sociales : une démarche d'insertion ". Pour être le plus proche possible de la réalité, un appel aux acteurs de l'aide alimentaire a été publié dans le N°20 de la lettre "Alimentation et Précarité" de février 2003. Cet appel a été entendu par une trentaine de professionnels ou bénévoles, tous très motivés, qui ont apporté une aide précieuse à la rédaction de ce texte. Les professionnels qui ont répondu constituent ainsi un "panel" fort intéressant et représentatif des structures existantes. Qu'ils en soient remerciés !**

Dans les années 1990, les "épiceries sociales " émergent parallèlement à l'aide alimentaire d'urgence (colis, repas, bon alimentaire, ...) pour pallier à l'évolution de la pauvreté en France. Ces "épiceries sociales ", terme générique de ces nouvelles structures, proposent une aide alimentaire plus ou moins variée à prix réduit- Aujourd'hui nommées "épicerie sociale", "épicerie solidaire", "libre service alimentaire", "boutique alimentaire ", "libre service social ", "espace de solidarité, de conseil alimentaire et de libre échange ", ces structures ont toutes la même vocation : travailler avec le bénéficiaire vers sa "réinsertion " car l'attente des populations défavorisées va au-delà du simple besoin de se nourrir.

Ces lieux d'accueil naissent généralement d'un besoin local. Les conceptions, financements et modes de fonctionnement sont propres à chacun. Ils dépendent de la politique sociale locale, du dynamisme de l'équipe d'encadrement, des usagers et de leurs attentes-il n'existe donc pas de définition unique de " l'épicerie sociale ", puisqu'il y aura autant de définitions que d'organismes existants. Malheureusement ces organismes d'aide alimentaire sont souvent isolés et mal connus alors qu'ils recèlent de grandes richesses. Il est donc difficile aujourd'hui de les recenser et d'évaluer les actions de "réinsertion " du fait de l'insuffisance voire de l'inexistence d'organismes de coordination régionale et nationale.

### **Création d'une épicerie sociale**

La création d'une épicerie sociale répond à un besoin local. Plusieurs cas sont possibles : s'il existe déjà des aides alimentaires d'urgence, les associations caritatives se regroupent pour remplacer l'aide d'urgence par une "épicerie sociale " afin "de proposer une aide de qualité et non plus une aide de quantité " (*Épicerie sociale, Saint-Dié-des-Vosges*). Ou pour compléter l'aide alimentaire d'urgence déjà existante par cette entité nouvelle (*U.A.M.J.E, Clichy-sous-Bois*). Ces deux types d'aide peuvent être hébergés dans le même local et gérés par la même association.

Dans tous les cas, les différentes associations caritatives peuvent être représentées au sein de la structure ou être regroupées en une seule association. De toute évidence et d'après notre panel, ce " mélange " d'acteurs de l'aide alimentaire apportera une richesse mais aussi une difficulté supplémentaire dans la conception des projets (*Épicerie sociale, Saint-Dié-des-Vosges ; Accueil et boutique, Aurillac*).

### **Devenir bénéficiaire**

Les critères d'acceptation des bénéficiaires sont spécifiques à chaque structure. Le plus souvent le quotient familial est calculé en fonction de plusieurs critères : revenus du foyer, nombre de personnes au foyer, charges... Chacune aura donc son " quotient familial seuil "

|  |              |
|--|--------------|
| DIPLÔME DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE  | Session 2009 |
| Épreuve écrite sur documents relatifs à la vie quotidienne et à ses activités, à l'action sociale et aux institutions. | Page : 8/13  |

## ANNEXE 3 (suite) : Les épiceries sociales en France

qui permettra la sélection des bénéficiaires. Cette sélection est réalisée par une assistante sociale au centre social de la Ville ou directement par des bénévoles.

Certaines associations acceptent des bénéficiaires juste au-dessus du quotient familial seuil (*Accueil boutique, Aurillac*) ou accueillent des personnes précaires ayant une pathologie (cancer, sida, hépatite, ...) (*Épicerie sociale et solidaire La Passerelle d'eau de Robuc, Lyon*). D'autres acceptent toute personne défavorisée (*Saint-Vincent de Paul*).

### **La participation des bénéficiaires**

À la différence de l'aide alimentaire d'urgence, la participation financière est de rigueur dans les épiceries sociales afin de rompre l'assistanat et développer l'intérêt que porte l'utilisateur au produit. Elle est variable d'une épicerie à l'autre. Dans un premier temps le bénéficiaire paye ses courses en euros à un prix correspondant à un pourcentage de la valeur marchande. Dans les épiceries sociales qui ont signé une convention avec la Banque Alimentaire locale, ce pourcentage est fixé à 10 %. Dans les autres, il peut atteindre jusqu'à 30 % du prix du commerce. Le prix pourra aussi être progressif durant la période d'aide alimentaire afin qu'au cours des semaines précédant sa sortie, le bénéficiaire puisse se rendre compte des prix réels (*Accueil boutique, Aurillac*). D'autres structures fonctionnent au moyen de points (*Libre service alimentaire, Saint-Étienne*) ou de crédit : chaque bénéficiaire hérite d'un certain nombre de points ou de crédit selon son quotient familial, qu'il pourra " dépenser " comme il le souhaite en une ou plusieurs fois (*Libre Service alimentaire, Saint-Étienne*). D'autres encore utilisent des systèmes de paiement par carnet de chèques délivré par la structure (*Libre service social, Alençon*).

Dans un deuxième temps, mais pas partout, ou pas toujours, le bénéficiaire signe un contrat l'engageant dans un projet propre à sa situation et à l'organisme. Ce projet pourra être, par exemple, une présence régulière dans des ateliers pré-définis (*Libre service alimentaire, Saint-Étienne*) ou la démarche de régler tous les mois une dette, ou une facture, d'acheter le trousseau du bébé ... (*Épicerie sociale au Marché Comté, Bourg-en-Bresse ; Groupement d'Alimentation Familiale, Vienne ; L'A.M.I.E., Clichy-sous-Bois*).

### **L'approvisionnement des épiceries sociales**

L'approvisionnement est un sujet délicat, souvent évoqué, considéré par les acteurs du terrain comme un problème difficile à résoudre. Chaque entité se charge de son approvisionnement par ses propres moyens. La complexité des relations de partenariat avec les acteurs agroalimentaire, de logistique (récupération des denrées), d'hygiène (stockage, distribution), financiers... ne facilite ni la régularité ni la variété alimentaire (exemple : carence en produits frais).

### **Provenance des aliments**

En règle générale, les épiceries sociales s'adressent en premier lieu aux Banques Alimentaires. Dans tous les cas, les produits disponibles ont différentes provenances :

- **Les stocks de la Communauté européenne.** Ces denrées sont récupérées gratuitement via des organismes accrédités (*Banques alimentaires, Croix Rouge, Secours Populaire et Restos du cœur*). Elles sont souvent peu adaptées aux besoins des populations précarisées (conserves de viande pour les personnes maghrébines, par exemple). La gamme des produits est limitée. On trouvera des matières premières comme le blé, le lait, le riz, la viande de bœuf, les fruits et les légumes qui vont être transformés par l'industrie. Une fois transformés, les produits reviennent à l'épicerie sociale sous forme de conserves ou produits déshydratés. L'industrie prend en charge le coût de la transformation en échange d'une partie des aliments qui lui sont cédés. Les quantités sont variables, parfois insuffisantes, parfois excédentaires. Cette irrégularité d'une semaine à l'autre n'est pas sans poser des problèmes de logistique (*Épicerie sociale, Ermont ; Épicerie sociale, Saint-Dié-des-Vosges ; L'A.M.I.E., Clichy-sous-Bois ; Épicerie sociale Game, Moulins*).

|  |              |
|--|--------------|
| DIPLÔME DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE  | Session 2009 |
| Épreuve écrite sur documents relatifs à la vie quotidienne et à ses activités, à l'action sociale et aux institutions. | Page : 9/13  |

## ANNEXE 3 (suite) : Les épiceries sociales en France

- **Les collectes ponctuelles** auprès des particuliers lors de journées spéciales en accord avec une grande surface : ce sont des produits issus du commerce. Ces produits doivent pouvoir être stockés. La gamme sera donc limitée.
- **Les collectes auprès de la grande distribution.** Ces produits ne peuvent plus être mis sur le marché (proximité de la date de péremption, détérioration de l'emballage, denrées invendues...) mais la qualité sanitaire des produits est bonne. Souvent la distribution doit se faire rapidement. Ce sont des accords de proximité qui dépendent du responsable du magasin concerné. (*Libre service alimentaire à Saint-Étienne*).
- **Les producteurs locaux** fournissent des fruits et légumes frais soit sous forme de dons (denrées invendues) soit à des prix préférentiels (*Épicerie sociale Sac à malice, Saint-Pierre-des-Corps*).
- **Les jardins.** Ils fournissent des produits frais pour les distributions et sont, en même temps, un lieu de réinsertion (*Association Graine d'ID, La Roche-sur-Yon ; Épicerie sociale l'Épisol, Honfleur*).
- **Les achats** de denrées pour compléter la gamme alimentaire. Le budget varie selon la structure. Certaines passent des contrats avec le point de vente (grande distribution, grosiste ...) pour bénéficier de prix inférieurs à ceux du commerce (*Épicerie sociale Sac à Malice, Saint-Pierre-des-Corps*). Mais d'autres doivent acheter au prix de la valeur marchande (*Association la Passerelle, Blanquefort*).

### Des difficultés d'approvisionnement

Pour certains bénéficiaires, l'aide alimentaire représente la quasi-totalité des produits consommés quotidiennement. La qualité des aliments proposés est donc capitale, autant, voire plus, que la quantité. La mobilisation de tous les acteurs de l'agroalimentaire reste indispensable : l'aliment jeté (exemple : DLUO expirée, emballage abîmé...) ou invendu devrait pouvoir être récupéré et proposé dans les circuits d'aide alimentaire dans de bonnes conditions (présentation, critères sanitaires...).

#### Les aliments les plus demandés

Le bénéficiaire recherche avant tout les aliments vantés par la publicité et les aliments de marque. En revanche, il exprime un réel "ras-le-bol" des conserves comme bœuf/carotte, lentilles, sardines, ravioli, cassoulet. On constate aussi une certaine retenue vis-à-vis des légumes frais car le bénéficiaire n'a pas envie ou ne sait plus cuisiner. Il est alors essentiel de lui proposer des recettes simples, bonnes et rapides.

### Les acteurs de l'aide alimentaire

Au sein d'une épicerie sociale, l'alimentation n'est qu'une façade derrière laquelle se cache le désir d'entraide, le désir d'échanger des connaissances, le besoin d'écoute, d'être guidé ou tout simplement le désir de réinsertion.

Chaque structure étant différente de par une population défavorisée hétérogène, il est nécessaire de la faire évoluer en fonction de la population et non l'inverse. La collaboration entre bénévoles, professionnels et bénéficiaires reste essentielle. Elle seule permettra une complémentarité dans la recherche de réponses aux problèmes de la pauvreté.

#### Le bénéficiaire

**Qui est-il ?** La population des bénéficiaires de l'aide alimentaire évolue : à côté des familles monoparentales, on constate l'émergence d'une nouvelle population composée de jeunes de moins de 25 ans en rupture familiale, de personnes salariées avec un faible revenu mensuel et de foyers endettés.

**Qu'attend-il ?** Le bénéficiaire a envie de consommer comme tout le monde afin de compenser un mal être. Il recherche la variété alimentaire pour pouvoir faire un choix et se

|  |              |
|--|--------------|
| DIPLÔME DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE  | Session 2009 |
| Épreuve écrite sur documents relatifs à la vie quotidienne et à ses activités, à l'action sociale et aux institutions. | Page : 10/13 |

## ANNEXE 3 (suite) : Les épiceries sociales en France

sentir consommateur, à l'image de la ménagère faisant ses courses à l'hypermarché. L'aide alimentaire qu'il demande n'est souvent qu'un prétexte : il vient en fait chercher un peu de chaleur, d'écoute, de réconfort, des réponses à ses problèmes, un chemin vers une reconnaissance de soi-même vis-à-vis de la société.

**Pour quelle durée ?** Chaque épicerie a ses propres critères pour déterminer la durée de l'aide alimentaire accordée au bénéficiaire. En théorie, elle est de deux à cinq semaines, reconductible une ou deux fois. En pratique, certains bénéficient d'une aide "longue durée" qui s'apparente à des mesures d'assistance. Il y a donc inadéquation entre théorie et pratique, et cette question reste délicate.

**Comment se comporter vis-à-vis du bénéficiaire ?** Le bénéficiaire est un acteur à part entière de sa propre réinsertion : " ... Ne pas oublier que chacun, quelle que soit sa situation, est porteur de compétences, capacités, richesse, savoir-faire, dynamisme et que la mise en œuvre et en valeur de ces potentialités est un moteur important pour l'insertion. " (*Graine d'ID, La Roche-sur-Yon*). Il est important de "déterrer" ses talents, aptitudes et connaissances, de donner au bénéficiaire des responsabilités pour le valoriser et l'aider à s'identifier à nouveau comme une personne "normale" et non différente. "La plus grande chose que l'on puisse offrir à quelqu'un, c'est l'opportunité de donner" (*Graine d'ID, La Roche-sur-Yon*). Le bénéficiaire pourra être un membre actif à part entière ou simple adhérent.

### Le bénévole

**Qui est-il ?** Le bénévole "idéal" est animé d'une soif de venir en aide à une population préca-risée. La population des bénévoles est hétérogène. Chaque bénévole vient d'horizon différent. Il est l'acteur le plus proche des populations défavorisées et devient souvent le confident des bénéficiaires. Le bénévole possède une vision très réelle de la situation des personnes défavorisées : il est indispensable à la mise en place d'actions dans la structure car il connaît leurs besoins et leurs attentes. Le bénévole peut être retraité, salarié de différents secteurs comme l'éducation, la santé ou la recherche, commerçant ou ancien bénéficiaire. Tous ont en commun de disposer de temps libre à accorder aux défavorisés.

**Quel est son rôle ?** Le bénévole doit être polyvalent. Il doit savoir accueillir le bénéficiaire, l'écouter, le diriger, l'accompagner vers sa réinsertion. : " Nous essayons d'avoir une attitude édu-cative afin que les personnes accèdent à une grande autonomie. En ce sens notre rôle tendra de plus en plus à "faire avec", à "accompagner", plutôt que "faire pour" ou "à la place de". (*Charte de l'aide alimentaire Graine d'ID, La Roche-sur-Yon*). Ces aptitudes ne sont pas innées. Elles doivent être acquises lors de formations et "cultivées". La pauvreté évolue, il faut donc évoluer à ses côtés d'où l'importance des formations régulières au cours desquelles le bénévole pourra échan-ger sur un problème particulier, exorciser ses craintes, prendre connaissance du fonctionne-ment d'autres structures, se remettre en question...

La mise en place d'une charte par les bénévoles permet de clarifier les objectifs, les pratiques et mettre en place des règles. Cette charte évolue avec le temps en tenant compte des nouveaux ar-rivants et des changements de situations des bénéficiaires. Mais en pratique, la "gestion" des bé-névoles n'est pas toujours aisée compte-tenu de la diversité des profils. Les formations proposées sont parfois mal acceptées. Le bénévole considère généralement la formation comme une contrainte ou une remise en question alors qu'elle est réalisée pour le valoriser et optimiser ses propres compétences. Les structures peuvent donc rencontrer chez les bénévoles des freins au changement et à l'évolution, ce qui alourdit leur tâche. [...]

Sources : Revue « Alimentation et Précarité », n°21, Avril 2003.

|  |              |
|--|--------------|
| DIPLÔME DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE  | Session 2009 |
| Épreuve écrite sur documents relatifs à la vie quotidienne et à ses activités, à l'action sociale et aux institutions. | Page : 11/13 |